

Questions orales

LA SUBVENTION DU TRANSPORT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, fort bien, mais pourquoi le ministre est-il d'accord pour modifier le tarif du Corbeau car il sait bien que cette mesure ne va pas mettre un terme à la surenchère car actuellement l'Alberta accorde \$40 la tonne plus \$8 additionnels pour les wagons loués? Elle subventionne l'industrie du broyage du colza au point où ses concurrentes de la Saskatchewan et du Manitoba ont pratiquement fermé leurs portes. Si on peut subventionner à qui mieux mieux l'industrie du broyage du colza pourquoi pas la production de la viande rouge?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Il s'agit d'un programme provincial dans lequel je n'ai pas grand-chose à voir, madame le Président. Si j'étais chargé d'un programme destiné à la production du canola dans l'Ouest, je ne laisserais certes pas passer ce genre de chose sans rien dire. J'ai l'impression que l'Alberta veut s'emparer de la production du canola. Et elle peut y parvenir en la subventionnant comme elle le fait maintenant.

LA VÉRIFICATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je suis certain que le ministre sait que le ministère du Revenu national a déjà choisi les dossiers des agriculteurs qu'il examinera pour déterminer si on doit les considérer comme agriculteurs à plein temps, à temps partiel ou amateurs. Et cela au moment même où le revenu agricole n'a jamais été aussi faible et les dépenses aussi élevées.

Le ministre a-t-il entrepris des démarches auprès du ministère du Revenu national au nom des agriculteurs qui doivent occuper un second emploi et qui sont maintenant rabaissés au rang d'agriculteurs à temps partiel voire même d'amateurs parce qu'ils sont obligés d'occuper un second emploi pour survivre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait aussi bien que moi que les agriculteurs sont des gens très ambitieux. S'ils peuvent occuper deux emplois ils le feront. Dans ma circonscription, 80 p. 100 des agriculteurs ont un deuxième emploi. Ils ont des emplois à temps partiel, ce sont des professeurs, des professions libérales ou semi-professions libérales, des employés d'usines et autres.

Autant que n'importe quel autre député, je voudrais que les règlements et les lois soient observés. Les règlements découlant de la législation fiscale relèvent du ministère du Revenu national. On dirait que quelques députés veulent se faire les apôtres du contribuable canadien. Pourtant quelques-uns d'entre eux se sont contentés de belles paroles quand leur propre gouvernement provincial a prélevé des impôts qu'on pourrait qualifier d'injustes.

M. Shields: Personne d'entre nous ne s'est fait l'apôtre ou le défenseur des agriculteurs. Nous sommes simplement en faveur de l'équité.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je rappelle simplement au ministre que les agriculteurs font l'objet d'une vérification parce que l'agriculture est un secteur

désigné par le ministère du Revenu national. Ceci parce que quelques-uns d'entre eux doivent occuper un deuxième emploi simplement pour conserver leur exploitation. Il incombe au ministre de l'Agriculture d'aider les agriculteurs et il doit s'en rendre compte. Le ministre voudrait-il se montrer à la hauteur de sa tâche et intervenir auprès du ministère du Revenu national pour mettre un terme à cette situation déplorable dont sont victimes l'ensemble des agriculteurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait que je respecte les lois aussi bien que lui. Mais la loi doit être respectée. Le député ne peut se permettre d'affirmer que les agriculteurs soient moins bien traités que les membres de toute autre entreprise. Car les pêcheurs ont fait et font encore l'objet de vérifications, comme c'est le cas présentement pour les agriculteurs et d'autres travailleurs autonomes.

* * *

LES FINANCES

LA DETTE DU PONT DU PORT DE SAINT-JEAN

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. J'ai prévenu le ministre il y a plusieurs semaines. Il se souvient sans doute que le vérificateur général a recommandé en 1976 que le gouvernement remette la dette du pont du port de Saint-Jean et que l'administration de ce pont soit confiée aux autorités provinciales qui sont maintenant disposées à accepter. C'est ce qu'elles ont dit au ministère des Finances aux cours des années ultérieures. Le ministre est-il disposé à prendre une décision positive pour la province et à remettre la dette sur le pont du port de Saint-Jean?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, c'est une matière qui est à l'étude.

* * *

[Traduction]

LE PARLEMENT

LA RÉFORME DU SÉNAT—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il a songé à faire du Sénat un corps dont les membres seraient élus. Songe-t-il à d'autres réformes électorales avant les prochaines élections générales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, un comité mixte de la Chambre et du Sénat est en train d'étudier la réforme du Sénat. Cette étude suit son cours. J'attache beaucoup d'importance aux travaux de ce comité. Une des possibilités de réforme du Sénat consisterait à faire élire directement ou indirectement les sénateurs. Le député a parlé d'une possibilité que je voudrais que l'on étudie, mais il ne s'agit pas pour le gouvernement de prendre une décision ni de poser un principe. Le comité doit étudier toutes les possibilités de réforme et faire un rapport aux deux Chambres.